



CCN DES ORGANISMES DE FORMATION

Un Fonds social dédié aux salariés de votre entreprise, sans financement supplémentaire de votre part

«RS»
«AD1»
«AD2»
«AD3»
«CP» «VILLE»

Paris, le

Madame, Monsieur,

Les salariés de la Branche des Organismes de Formation disposent depuis 1992 d'un régime de prévoyance obligatoire. Les garanties décès, rente d'éducation, incapacité de travail et invalidité sont régulièrement améliorées et adaptées selon les évolutions tant législatives que sociétales.

La Commission Paritaire de la Prévoyance en charge du suivi du régime conventionnel reste attentive à sécuriser et à faire évoluer les différentes garanties dans l'intérêt des salariés. A ce titre, nous vous informons qu'un fonds d'action sociale dédié aux salariés des Organismes de Formation vient d'être créé, à l'initiative de vos partenaires sociaux, et en collaboration avec les assureurs co-désignés (*) par la Branche.

Ainsi, **depuis le 1^{er} avril 2014, la Branche dispose d'un fonds d'action social** financé par les résultats excédentaires de la mutualisation des cotisations du régime conventionnel de prévoyance.

Tous les salariés d'une entreprise adhérente à l'un des assureurs co-désignés peuvent demander à bénéficier de ce fonds social. Ces demandes doivent être adressées aux services d'Action Sociale, d'Apicil (gestionnaire pour le compte du GNP) ou de Malakoff Médéric Prévoyance, en fonction de l'organisme auquel l'entreprise cotise.

Nous vous invitons à découvrir dès à présent son fonctionnement et les possibilités d'interventions dans les supports joints à ce courrier. Ces documents à diffuser auprès de vos salariés sont également téléchargeables sur les sites internet des 2 organismes co-désignés.

Les équipes d'Apicil et de Malakoff Médéric Prévoyance se tiennent à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre cordiale fidélité.

La Commission Paritaire de Prévoyance

Michelle PERROD SAVOURNIN
Vice-Présidente

Marie-Christine PAPIN
Présidente

(*) Le GNP, Malakoff Médéric Prévoyance et l'OCIRP